



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

**DSDEN de l'YONNE
CIRCONSCRIPTION AUXERRE 3**

Auxerre, le 27 mai 2024

DSDEN

Circonscription AUXERRE 3

Affaire suivie par :

Annie BRÉCHAT

Tél : 03 86 72 20 47

Mél : secaux3@ac-dijon.fr

12 bis, Boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Objet : stage de réussite des vacances d'été.

Dans votre école, un ou des enseignants volontaires vont intervenir pendant les vacances d'été pour conduire un stage de réussite à destination des élèves du CP au CM2 .

L'exercice de ces missions peut ouvrir droit aux versements d'HSE ou de parts fonctionnelles (dans le cadre du PACTE) déjà validées par l'IEN de circonscription (aucune nouvelle mission possible).

Les séances auront lieu à raison de trois heures par jour, le matin ou l'après-midi :

du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2024

et/ou

du lundi 26 août au jeudi 29 août 2024.

pour des groupes de cinq élèves minimum.

Je vous demande de bien vouloir communiquer à la circonscription :

- votre intention d'organisation de stages (fiche de mise en œuvre des stages) pour le Mercredi 12 juin 2024.
- les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, horaires, renseignements d'urgence, consignes de sécurité, etc.) avant les vacances.

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous remercie de votre précieuse coopération.

L'inspecteur de l'éducation nationale

Christophe BETHERY

Pièces-jointes :

- une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse à vous remettre complété ;
- une fiche-élève (bilan de compétences) et une fiche individuelle d'évaluation de fin de stage (ces documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).
- une fiche de mise en œuvre des stages.